

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2008.

L'an deux mille huit et le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 janvier 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COULIOU, Maire.

Présents : M. COULIOU Marcel, MME DURAND Francine, VIALLOU Paul, GUERIN Jean-Paul, GARCIA Jean-Marie, RIGAL Jean-Marc, JALBY Christian, BASCOUL Gilbert, BEL Jean-Pierre, MMES BLANCHET Patricia, BOYER Rose, DELMAS Marie-José, FABRE Renée, FRANQUES Joëlle, GIENDAJ Angéla, LOPEZ Sylvie, MANDIRAC Nadine, MM. MOLIERE Jean-Pierre, PELISSOU, Alain REY Joël, TEYSSEYRE Bernard.

Absents excusés : GALINIE Marie-Françoise, MARCHAND Francis.

Secrétaire : Joëlle FRANQUES.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Convention de Mandat pour la réalisation de travaux d'extension de l'Eclairage Public dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg – Programme 2008.
- 2/ Adoption du rapport 2007 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).
- 3/ Subvention projet « Cirque » du Groupe Scolaire - 2008.
- 4/ Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles - Année scolaire 2008/2009.
- 5/ Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois : Participation financière et convention.
- 6/ Composition des Bureaux de Vote pour les élections municipales 2008.
- 7/ Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election.
- 8/ Questions diverses :

1/ Convention de Mandat pour la réalisation de travaux d'extension de l'Eclairage Public dans le cadre de l'Aménagement du Centre Bourg de la Cayrié – Programme 2008.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait que le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn propose ses compétences pour la réalisation des travaux d'extension de l'Eclairage Public dans le cadre de l'Aménagement du Centre Bourg de la Cayrié – 1^{ère} tranche.

La participation demandée à la Commune pour ces travaux sera du montant TTC de l'opération diminué de l'aide financière du SDET (*qui est de 50% du montant H.T. de l'opération jusqu'à concurrence de 25 000,00 € H.T.*).

Monsieur le Maire indique que le montant de l'opération est estimé à **63 600,00 € TTC**, suivi des travaux compris, arrondie à un montant supérieur afin de pallier tout imprévu. Il y aura remise d'ouvrage et intégration dans le patrimoine communal, donnant droit au FCTVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au Syndicat Départemental un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

2/ Adoption du rapport 2007 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Par délibération en date du 18 décembre 2007, le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a pris acte du rapport 2007 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport 2007 de la CLECT et explique que ce rapport doit être adopté par les communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la majorité qualifiée.

C'est à partir de ce rapport d'évaluation que sera calculée l'augmentation de l'attribution de compensation au titre du dispositif de lissage des taux de TEOM pour la Commune de Puygouzon notamment.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le rapport 2007 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

3/ Subvention Projet « Cirque » du Groupe Scolaire - 2008.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2008.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux projets de stage « Cirque » proposés par la Directrice du Groupe Scolaire de Puygouzon :

1. à la maternelle, les quatre classes bénéficieront de ce stage trente minutes par demi groupe une fois par semaine à compter du mois de février pour un montant de 972 € ;

2. à l'élémentaire, les sept classes bénéficieront d'une heure trente minutes d'activité cirque par jour et par classe au mois de juin pour un montant de 2 844 €.

Cette double intervention aboutira à la réalisation du rallye lecture/EPS le 1^{er} juillet 2008 et au spectacle de fin d'année.

Il propose de financer en intégralité le Projet « Cirque » du Groupe Scolaire pour un montant total de 3 816 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de financer en intégralité le Projet « Cirque » du Groupe Scolaire pour un montant total de 3 816 € décomposé comme suit :

- 972,00 € pour l'Ecole Maternelle, montant prévisionnel, sous forme de subvention à la coopérative scolaire sur présentation des justificatifs de la prestation ;
- 2 844,00 € pour l'Ecole Elémentaire, montant prévisionnel, sous forme de subvention à la coopérative scolaire sur présentation des justificatifs de la prestation.

4/ Participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles - Année scolaire 2008/2009.

Monsieur le Maire présente au Conseil les décomptes concernant la détermination du prix de revient d'un élève fréquentant l'école maternelle et l'école élémentaire.

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de MAINTENIR, pour l'année scolaire 2008/2009, la participation qui sera demandée à la commune de LABASTIDE-DENAT et à toutes les autres communes qui en feront la demande comme suit :

- 622 € /par élève pour les enfants scolarisés à l'école maternelle,
- 410 € /par élève pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire,

de DEMANDER le versement de la participation au cours du 1^{er} trimestre scolaire et de DESIGNER Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces à intervenir.

5/ Comité des Œuvres Sociales de l'Albigeois : Participation financière et convention.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi du 2 février 2007 a instauré le droit à l'action sociale dans la Fonction Publique Territoriale pour l'ensemble des agents. Obligation a ainsi été faite pour toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics de proposer des prestations d'action sociale à leurs personnels et d'inscrire au budget ces dépenses. De ce fait, la Commune a décidé de participer au financement du Comité des Œuvres Sociales (COS) de l'Albigeois depuis le 1^{er} novembre 2007 par délibération en date du 5 octobre 2007. Les agents de la Commune et leur famille bénéficient ainsi des prestations dispensées par le COS.

Monsieur le Maire propose de maintenir, à compter du 1^{er} janvier 2008, cette participation à hauteur de 1 % du montant de la masse salariale de l'année n-1 et d'attribuer une enveloppe annuelle de 16 euros par agent au bénéfice du comité d'action sociale (CAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE de participer au financement du COS de l'Albigeois pour l'ensemble des agents de la Commune, de fixer le montant de cette participation à hauteur de 1 % du montant de la masse salariale et d'attribuer une enveloppe annuelle de 16 euros par agent au bénéfice du CAS, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le COS de l'Albigeois fixant les modalités d'attribution de cette subvention et dit que les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2008.

6/ Composition des Bureaux de Vote pour les élections municipales 2008.

Composition des bureaux de vote: premier et deuxième bureau

Elections municipales (9 et 16 mars 2008)

Premier Bureau	Deuxième Bureau
De 8H à 11H30	
Mme DURAND Mme DELMAS M. RIGAL	M. VIALLO M. GARCIA Mme FRANQUES
De 11H30 à 15H	
Mme MANDIRAC M. BASCOUL Mme LOPEZ	M. JALBY M. TEYSSEYRE Mme BLANCHET
De 15H à 18H	
M. MARCHAND M. REY M. GUERIN	M. MOLIERE puis M, BEL Mme GIENDA M. PELISSOU

7/ Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents qui assurent des travaux supplémentaires à l'occasion des élections municipales des dimanches 9 et 16 mars 2008 et qui ne sont pas admis au bénéfice d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), c'est-à-dire tous les agents de catégorie A et les agents de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380 occupant un emploi leur ouvrant droit à IFTS (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires), peuvent percevoir l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections dont le montant individuel maximum est au plus égal au quart de l'IFTS annuelle maximum des Attachés de 2^{ème} classe.

Vu l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les travaux supplémentaires assurés à l'occasion des élections municipales des dimanches 9 et 16 mars 2008 à l'agent de catégorie A de la Collectivité dont le montant individuel s'élèvera à 264,09 € par jour de présence.

8/ Fusion des régies de cantine et de garderie scolaires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion de la mise en place du logiciel de gestion de l'enfance et du périscolaire par la société TECHNOCARTE, la fusion des régies de cantine et de garderie scolaires est nécessaire. Le but est de faciliter le paiement aux parents d'élèves en leur permettant de régler en une seule fois tous les frais afférents à leur enfant (cantine, garderie et étude surveillée). Il évoque également, le projet de mettre en place le paiement par Carte Bancaire ainsi que le prélèvement automatique à court terme. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fusionner les deux régies de cantine et de garderie scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fusionner les régies de cantine et de garderie scolaires ;

9/ Dotation Globale d'Equipeement 2008 – « Plateaux traversants – Hameau de la Borie ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative aux demandes de Dotation Globale d'Equipeement (D.G.E.) pour l'année 2008 ainsi que des catégories d'opérations subventionnables. Il propose d'inscrire l'opération suivante : « Plateaux traversants – Hameau de la Borie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, DECIDE d'inscrire les travaux de mise en place de « Plateaux traversants – Hameau de la Borie » au titre de la D.G.E. 2008.

Montant H.T. : 14 925,00 €

Montant T.T.C. : 17 850,30 €

Financement :

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - D.G.E. 2008 - Taux 40% : | 5 970,00 € |
| - Fonds propres : | 11 880,30 € |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.